

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 140 / BOURG-LA-REINE (92) / 1

CONVENTION CITOYENNE BOURG LA REINE (92)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu la saisine en date du 18 novembre 2020 de Monsieur Patrick DONATH, maire de la Ville de BOURG-LA-REINE, sollicitant l'appui méthodologique de la CNDP pour la mise en œuvre d'une convention citoyenne sur les sujets du climat, de l'identité et du rayonnement de la ville et du lien social,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

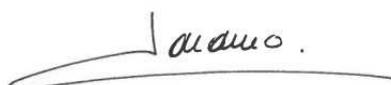
Article 1 :

Monsieur Jean-Marc DZIEDZICKI est nommé pour une mission de conseil méthodologique pour la mise en œuvre d'une convention citoyenne sur les sujets du climat, de l'identité et du rayonnement de la ville et du lien social.

Article 2 :

Monsieur Jean-Marc DZIEDZICKY remettra avant un an à la CNDP un bilan final tirant les enseignements de cette mission.

La Présidente



Chantal JOUANNO